

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au harcèlement vestimentaire et discriminatoire à l'Athénée Joseph Bracops.- report du 24/04/2025

N. KAMMACHI :

Aujourd'hui, je prends la parole pour relayer ce que beaucoup, trop nombreux, vivent en silence. Des situations de harcèlement et de discrimination au sein d'un établissement scolaire anderlechtois que je ne nommerai pas vu que, la dernière fois, on m'avait dit que si tel était le cas, je devais faire mon interpellation en huis-clos. Néanmoins, je constate que Monsieur le Président a repris ce soir le nom de l'école, ce dont je prends acte.

Il en va de faits graves, répétés et documentés depuis plusieurs mois : il a été instauré un contrôle systématique des tenues vestimentaires à l'entrée de l'établissement. Chaque élève est scruté dès son arrivée. Des consignes strictes ont été données aux éducateurs pour filtrer les élèves à la porte, au point que certains ne peuvent même plus passer par l'entrée qu'ils utilisaient habituellement, mais sont obligés de passer par la rue de la Procession, là où le contrôle peut être "optimisé".

Mon interpellation initiale a été déclarée non-recevable en raison du caractère nominatif de certains éléments, j'ai bien entendu cette remarque, mais je tiens à préciser que depuis cette tentative, j'ai encore reçu des dizaines et des dizaines de messages d'élèves, d'anciens élèves, de parents et même d'un ancien professeur. Tous font état de la même réalité : un climat oppressant, des pratiques humiliantes, une politique vestimentaire vécue comme intrusive, arbitraire et discriminatoire. Ces messages, je les ai reçus parfois avec des mots de remerciement, parfois avec des larmes, parfois aussi avec des craintes. Beaucoup m'ont dit avoir hésité à prendre la plume eux même via une interpellation citoyenne mais ils y ont renoncé par peur de représailles à l'approche des examens, peur d'être reconnus, sanctionnés, mis à l'écart. Cette peur dans un cadre éducatif est déjà un indicateur alarmant. Certains m'ont même demandé si j'étais sûre de vouloir aller jusqu'au bout sachant les risques pour mon image, pour ma famille, pour mes enfants qui ont fréquenté cet établissement et qui le fréquentent encore. Osons le dire, pour ne pas être, une fois de plus, amener à un débat communautaire dès qu'il est question de discrimination liée à l'apparence ou à l'identité. Mais je ne peux pas me taire, je ne me tairai d'ailleurs jamais car quand l'école, qui devrait être un lieu d'émancipation, devient un espace de contrôle permanent, nous avons, en tant qu'élus, une responsabilité claire.

Voici, dans leurs propres mots, ce que vivent ces jeunes ; j'ai repris des témoignages reçus sur « Instagram », « WhatsApp », par e-mail ou en personne. J'ai vraiment repris vraiment les phrases, les mots des jeunes.

- « J'étais arrivée avec une robe noire simple, sans motif, qui ne dépassait pas les chevilles ni les cuisses, robe acceptée selon leurs règles, on m'a dit que c'était trop vulgaire et qu'un membre du personnel risquait de me renvoyer. Finalement, c'est ce qui s'est passé. J'ai demandé pourquoi d'autres avec la même robe pouvaient entrer. On m'a répondu « Comme tu as déjà un corps formé, ça fait plus vite vulgaire », c'est clairement de l'injustice ».

- « Je suis blanche, je viens toujours en « baggy », parfois mes pantalons sont trop longs. Un membre du personnel me voit tous les matins, ne dit rien. Cependant, d'autres se font renvoyer pour un pantalon trop long. Pareil pour ma croix, on me dit juste de la cacher alors qu'on demande à d'autres d'enlever leurs signes religieux ».

- « J'étais venu avec un haut à trous dans le dos que j'avais validé avec des profs. J'ai mis un top blanc dessous. On m'a dit que je portais un filet de pêche, que je ne ressemblais à rien, que je cherchais le regard des garçons. On m'a renvoyé car 2 cm de mon ventre étaient visible. Une autre fille, très fine portait un gros top blanc. Aucune remarque ».

- « Mon frère a été arrêté à l'entrée à cause d'un cargo noir qui était considéré par le membre du personnel comme un jogging. Ce membre du personnel l'a touché sans sa permission, mon frère a insisté qu'il s'agissait bien d'un pantalon en coton. Malgré tout, il a dû retourner chez nous, à la maison et est revenu par la suite à l'école, ce qui a duré en tout 3 h ».

- « J'ai porté un cargo toute l'année, puis un jour, contrôle en première heure, on me renvoie, résultat, 0 sur 10 ».

- « On m'a arrêté pour un jogging alors que c'était un simple pantalon gris. On m'a attrapé par le bras pendant que j'attendais que mes parents soient appelés. Une autre fille a dû choisir entre plusieurs pantalons que sa mère avait apportés car le sien était

trop long. Après leur départ, 2 membres du personnel se sont moqués de cette maman ».

- « Mon ami et moi avons exactement la même tenue. Moi, on m'a laissé entrer. Elle qui porte le voile à l'extérieur et qui, sous le regard des membres du personnel, le retire avant d'entrer, a été refoulée ».

- « Ce n'est pas acceptable d'attraper quelqu'un par le bras et de le traîner. On priorise les vêtements alors qu'il y a des dizaines de profs absents et trop d'élèves en échec, si mes pantalons sont trop longs, qui va payer le couturier ? Il y a bien plus grave : sexisme, racisme, homophobie, échec scolaire ».

- « Je me sens observé, oppressé dès que je rentre, un jour j'ai dû faire cinquante minutes de trajet aller-retour pour changer un pantalon noir jugé non conforme ».

- « Je suis à peine en première année secondaire et déjà dégoûté de l'école. J'en ai marre qu'on m'analyse de haut en bas tous les matins et qu'on m'humilie devant tout le monde en m'arrêtant devant la porte en disant que mon pantalon n'est pas apte à être porté en cours. Ma sœur était là et lui a dit que c'était un pantalon classique, on m'a demandée de faire un 360, un tour sur moi-même. On a touché mon pantalon et appelé mes parents, j'ai manqué 2 h de cours avec un 0 car mes parents étaient dans l'impossibilité de venir m'apporter une autre tenue ».

- « On nous interdisait les gilets longs, parfois les bonnets même en hiver, les écharpes sous la tête sous la pluie, mais uniquement à certaines, toujours les mêmes ».

- « Je n'avais jamais eu de remarque sur mes vêtements jusqu'au jour où j'ai commencé à porter le voile. Là, les règles ont changé, sans explication ».

Cette fois-ci d'un ancien professeur dans cet établissement qui m'est également parvenu.

- « Durant toutes ces années, j'ai vu une police de la tenue vestimentaire s'établir à l'entrée de l'école. Les élèves, lorsque leurs tenues ne convenaient pas, étaient renvoyés chez eux, suivant une interprétation du règlement purement subjective ».

Avec de pareils témoignages, on se dit qu'il n'y a pas de raison et qu'il faut continuer à protéger ces élèves.

- « Merci de faire tout ça pour nous. Il nous fallait quelqu'un comme vous ».

Ces paroles, ces vécus, je les ai fait résonner ici car ils méritent d'être entendus, car aucun élève ne devrait se sentir humilié, surveillé, ni discriminé sur la base de son apparence, de ses choix vestimentaires ou de son identité. Je demande donc un audit indépendant sur les pratiques de contrôles vestimentaires dans l'établissement concerné, ainsi qu'une concertation réelle avec les élèves et les parents pour co-construire un règlement clair, juste, équitable et non-discriminatoire. Il est nécessaire d'organiser des formations du personnel quant aux inconscients et aux discriminations systémiques.

Je souhaite poser les questions suivantes :

- Quel mécanisme de contrôle existe dans nos écoles à Anderlecht pour vérifier que les règlements d'ordre intérieur des établissements scolaires sont appliqués de manière non arbitraire, non-discriminatoire et dans le respect du droit des élèves ?

- Sur quelle base un membre du personnel peut-il estimer qu'un « cargo » ou un pantalon est conforme ou non au règlement ?

- Peut-il légalement toucher un élève pour vérifier la matière du tissu ?

- Est-il légal qu'un élève perde des heures de cours, voire soit noté absent ou reçoive un 0, pour une question de vêtements ?

- Un règlement peut-il être appliqué différemment selon le sexe, le genre, la morphologie ou l'apparence d'un élève ?

- Qui protège les élèves contre des comportements humiliants, arbitraires où discriminatoires ?

- Comment réagi la Commune quand elle reçoit des signalements d'un tel climat dans une école dont elle est le pouvoir organisateur ?

- Est-il prévu que le Conseil de participation de l'établissement soit saisi ?

- Quelles garanties seront données aux élèves pour qu'ils puissent témoigner sans crainte de représailles ?

Nous devons choisir ce que nous voulons défendre à travers nos écoles, la confiance, le respect et l'émancipation ou le contrôle, l'arbitraire et l'humiliation.

Je vous remercie pour vos réponses et j'espère vraiment que ces réponses ne vont pas nous faire mener de nouveau en bateau en disant que ça n'existe pas, que le règlement est bien fait. J'attends vraiment des réponses à mes questions parce que cela touche aujourd'hui des centaines et des centaines d'élèves. Ils vous écoutent ou sont en train de vous écouter. J'aimerais vraiment que vous soyez sincère, Madame l'Échevine.

Madame l'Échevine DURAKI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen DURAKI geeft lezing van de volgende antwoord:

En tant qu'échevine, je considère que l'école doit rester un lieu de savoir, d'émancipation et de respect mutuel. C'est un lieu où chaque élève doit pouvoir se sentir accueilli, écouté et encouragé à apprendre.

Le bien-être des élèves, leur réussite, leur épanouissement : ce sont des objectifs que je partage profondément, et que je sais largement partagés. L'éducation ne doit jamais devenir un terrain de clivage ou d'instrumentalisation, mais rester un chantier collectif que nous avons la responsabilité de porter ensemble.

La cohérence est un mot fondamental.

Dans votre précédente interpellation, que vous avez d'ailleurs transmise à la presse, vous parlez de propos raciste, aujourd'hui vous parlez de tenues « non-conformes ».

Cette incohérence fragilise le sérieux de votre démarche. Elle donne l'impression que ce n'est pas la situation réelle dans l'école qui vous préoccupe, mais la volonté de faire du bruit autour d'un débat communautaire qui, dans ce cas précis, ne se pose pas.

Je suis, et je resterai, à l'écoute des jeunes qui ressentent le besoin d'être entendus et je suis là pour les accompagner si nécessaire.

Mon rôle, en tant qu'échevine, est de garantir un climat scolaire serein et respectueux des différences, et propice à l'émancipation. Et à ce titre, toute parole d'élève mérite d'être accueillie avec attention, dans un cadre approprié.

Je n'ai reçu aucune notification officielle de tels faits, aucun signalement, aucune plainte formelle n'a été transmis aux services quant aux faits que vous évoquez.

Vous accusez nos équipes pédagogiques de comportements discriminatoires et de pratiques humiliantes. Des accusations très graves. Je tiens à dire ici, avec fermeté, que ces allégations sont non seulement erronées, mais profondément injustes envers l'équipe éducative qui, chaque jour, accompagnent avec bienveillance et tirent le meilleur de l'ensemble de nos élèves, sans distinction.

Madame la Conseillère, l'accueil des élèves à l'entrée de l'établissement est une pratique ancienne, en place depuis au moins 2016, bien avant l'arrivée de l'équipe actuelle. Vous savez donc que ces pratiques ne datent pas d'hier, et qu'elles étaient déjà en place durant la législature précédente, à l'époque où vous étiez vous-même Échevine. Pourtant, vous n'avez jamais interpellé sur le Règlement d'Ordre intérieur à cette époque. Il est donc surprenant que vous choisissiez aujourd'hui de le dénoncer, à grand renfort de déclarations publiques et de relais dans la presse.

Ce type de polémique publique autour de sujets sensibles, ne devrait jamais être instrumentalisé à des fins politiques ou personnelles. Cela nuit à la cohésion, cela alimente les tensions, et surtout, cela détourne notre énergie du travail essentiel que nous devons mener pour chaque élève.

Je suis là pour faire avancer l'école, pour écouter, pour coconstruire, pas pour diviser. Je resterai toujours du côté du dialogue. Et surtout, du côté des jeunes, des familles et des équipes éducatives qui, chaque jour, croient encore dans la force de l'école publique.

Et je tiens à le rappeler clairement : aucun élève, quelle que soit son origine, son prénom, son apparence, n'est jugé autrement que sur son respect du cadre scolaire.

Insinuer l'existence de discriminations systémiques ou de racisme dans nos écoles, c'est jeter un discrédit grave et inutile sur des équipes qui font preuve de respect et d'écoute à l'égard de tous les élèves.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas rester vigilants, bien au contraire. Je suis favorable à ce qu'on avance, à ce qu'on améliore encore le dialogue, à ce qu'on renforce la concertation. C'est pour cela qu'un groupe de travail est en cours depuis mon entrée en fonction pour établir un Règlement d'Ordre intérieur harmonisé pour l'ensemble de nos écoles notamment en collaboration avec la « FAPEO ». Ce cadre intégrera aussi les nouvelles obligations légales issues du décret adopté en mars dernier par le Parlement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Ce que je défends, c'est une démocratie scolaire vivante, où les règles sont connues et appliquées équitablement.

Madame la Conseillère, moi je ne suis pas ici pour entretenir des polémiques. Je suis ici pour construire, pour écouter, et avancer pour l'école et ses élèves.

N. KAMMACHI :

J'avais un espoir Madame l'Échevine, je vous l'avoue, mais vous venez de le rompre car vous avez lu ce qu'on vous a dit de lire, sans clairement prendre une position.

Madame l'Échevine DURAKI :

Madame la Conseillère, j'ai rédigé ma réponse seule !

N. KAMMACHI :

Quand vous parlez de clivage, vous rendez-vous compte ce que c'est que de, chaque matin, arriver dans un établissement scolaire et de se faire regarder de haut en bas ?!
« Toi tu passes, toi, tu ne passes pas » et on ne comprend pas pourquoi ? Ce qu'ici je dénonce, c'est ce que vivent des élèves.

On m'accuse d'avoir transmis mon interpellation à la presse, mais je ne l'ai pas fait, c'est quelqu'un de chez vous qui l'a envoyé, parce qu'il a été conscient de ce qui se passait et s'est dit « il faut alerter la presse parce qu'ils vont vouloir la mettre en huis-clos ». C'est ainsi qu'un journaliste m'a contacté. J'ai la preuve de cela et je pourrais la montrer à qui veut la voir. Aujourd'hui, vous me parlez d'un règlement qui existe depuis 2016, mais moi ce n'est pas le règlement que je vois.

Madame l'Échevine DURAKI :

Vous n'avez pas bien compris madame KAMMACHI, j'ai dit la pratique.

N. KAMMACHI :

Ce que vous avez dit c'est : « mais ça existait déjà avant ». Pourquoi vous n'avez-vous alors rien fait auparavant ? Cela signifie que vous actez le fait que ça existe et que cela se passe dans l'établissement scolaire. C'est vraiment grave !

Madame l'Échevine DURAKI :

Vous adorez déformer les propos mais je vous laisse continuer votre show, faites-vous plaisir !

N. KAMMACHI :

Je ne me fais pas plaisir car cela ne me pas plaisir d'être ici pour interpellé à ce sujet. Des enfants sont aujourd'hui victimes d'un règlement purement subjectif, respecté suivant la subjectivité de la personne qui va dire « tu rentres ou tu ne rentres pas ».

Il y a quelques jours, l'Échevine de l'Égalité des Chances à inauguré une fresque dans une école. Il s'agissait d'une fresque évoquant sur l'interculturalité et la paix des différentes communautés coexistantes dans cette école. Je n'y ai pas assisté parce que c'est bien beau de vouloir faire une fresque pour dire qu'on va vivre en paix, mais concrètement, aujourd'hui, si des centaines d'enfants ne sont pas en paix, il est de notre devoir de dire « stop ».

Je vous invite à vérifier les informations, moi, je les vérifie, j'ai des témoignages à vous montrer. J'ai la preuve que mon interpellation, déposée initialement il y a un mois, a fait de l'effet parce que, selon les retours que j'en ai, depuis deux semaines, depuis la fin des vacances scolaires, il y a tout d'un coup moins de pression, moins d'enfants sont mis de côté lorsqu'ils entrent dans l'établissement scolaire. Si, rien que pour ça, mon action a cette conséquence-là, je suis heureuse de le faire. Sachez que vous n'allez pas traumatiser nos enfants !